

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
CINQUIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF
(2012-2013)
LE 11 DÉCEMBRE 2012**

01.00 OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 heures, la séance est ouverte par Madame Chantal Zaccour, présidente du comité exécutif.

02.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 11 DÉCEMBRE 2012 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME CHANTAL ZACCOUR, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{mes} les commissaires

Josyane Desjardins (16)
Suzanne Gaudette (8)
Marie-Louise Kerneïs (7)
Suzanne Tremblay (6)

M. le commissaire

Stéphane Bessette (1)

Tous commissaires formant quorum.

ET :

Les commissaires représentants du comité de parents

M. Richard Pilote, niveau primaire
M. Marc Viau, niveau secondaire

AINSI QUE :

M^{mes} Michelle Fournier, directrice générale
Louise Beaupré, directrice générale adjointe
MM. André Guérard, directeur général adjoint
François Jannelle, directeur général adjoint
M^e Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et de l'information

ET :

M^{me} Germen Brière, directrice du Service des ressources financières
M. Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles

ÉTAIT ABSENT

M. Alain Lemieux (21)

03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.

C.E.- 03346-12-12 04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Tremblay, commissaire,

que les membres du comité exécutif adoptent l'ordre du jour tel que rédigé, à savoir :

- 05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS**
- 06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION**
 - 06.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2012
 - 06.02 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ajournée du 13 novembre 2012
- 07.00 SERVICES ÉDUCATIFS**
- 08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
- 09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**
 - 09.01 Liste des comptes – Validation
- 10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**
 - 10.01 Comité d'achats regroupés de la Montérégie et de l'Estrie
 - 10.01.01 Délégation à l'assemblée générale
 - 10.01.02 Adhésion aux dossiers d'acquisition de biens et de services – Délégation de signataire des mandats
 - 10.02 Poursuivre le mandat initial du professionnel EXP pour le projet de réfection des murs extérieurs et drainage à l'école Marguerite-Bourgeois
- 11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS**
- 12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DE L'ADAPTATION SCOLAIRE**
- 13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE**
- 14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS**
Rien à signaler.
- 06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION**
 - 06.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2012**

C.E.- 03347-12-12

CONSIDÉRANT l'article 182 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires;

CONSIDÉRANT l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé ».

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc Viau, commissaire représentant du comité de parents, niveau secondaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2012.

Et que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2012 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.- 03348-12-12

06.02 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 13 NOVEMBRE 2012

CONSIDÉRANT l'article 182 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires;

CONSIDÉRANT l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé ».

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josyane Desjardins, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ajournée du 13 novembre 2012.

Et que le procès-verbal de la séance ajournée du 13 novembre 2012 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS

08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

09.01 LISTE DES COMPTES – Validation

Madame Germe Brière, directrice du Service des ressources financières, répond aux questions posées en lien avec les comptes payés pour la période commençant le 7 novembre 2012 et se terminant le 5 décembre 2012.

10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

C.E.- 03349-12-12

10.01 COMITÉ D'ACHATS REGROUPÉS DE LA MONTÉRÉGIE ET DE L'ESTRIE (CARME)

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

10.01.01 DÉLÉGATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT que la Politique d'acquisition de biens et de services n° 82-01 (PABS) de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries favorise les achats regroupés de biens et de services chaque fois que cela s'avère possible et bénéfique au plan économique, pourvu que cette façon de faire n'ait pas pour effet de mettre

en péril l'économie régionale dans le secteur visé par l'achat regroupé;

CONSIDÉRANT que le Comité d'achats regroupés de la Montérégie et de l'Estrie (CARME) regroupe douze (12) commissions scolaires de la Montérégie et de l'Estrie et qu'il permet à la commission scolaire d'avoir accès à une structure et à des moyens lui permettant de s'approvisionner en biens et services de qualité, à des prix concurrentiels;

CONSIDÉRANT que le CARME permet à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries de réaliser des économies de temps reliées aux partages des tâches;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries est membre du CARME;

CONSIDÉRANT que, lors de l'assemblée générale du CARME, le représentant de la commission scolaire désigné par résolution et dûment mandaté :

- Adopte et assure le respect de la constitution du CARME;
- Adopte la Politique d'acquisition de biens et de services;
- Adopte les règlements qui régissent l'adhésion et la participation des organismes d'enseignement et des membres associés;
- Adopte le plan de travail annuel;
- Adopte le budget de fonctionnement;
- Entérine les décisions du comité exécutif relevant de l'assemblée générale, décisions prises lors de situation d'urgence;
- Confie des mandats spécifiques au comité exécutif;
- Nomme les membres du comité exécutif parmi les représentants dûment mandatés par les organismes d'enseignement;

- Sévit envers les organismes d'enseignement ou les membres associés contrevenants.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc Viau, commissaire représentant du comité de parents, niveau secondaire,

que le conseil des commissaires désigne et mandate **Monsieur Frédéric Grandioux**, directeur du Service des ressources matérielles, comme représentant de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries lors de l'assemblée générale du Comité d'achats regroupés de la Montérégie et de l'Estrie.

Que le conseil des commissaires désigne et mandate **Madame Sandra Sheehy**, directrice adjointe du Service des ressources matérielles comme représentante substitut de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries lors de l'assemblée générale du Comité d'achats regroupés de la Montérégie et de l'Estrie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.- 03350-12-12

10.01.02 ADHÉSION AUX DOSSIERS D'ACQUISITION DE BIENS ET DE SERVICES – DÉLÉGATION DE SIGNATAIRE DES MANDATS

CONSIDÉRANT que la Politique d'acquisition de biens et de services n° 82-01 (PABS) de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries favorise les achats regroupés de biens et de services chaque fois que cela s'avère possible et bénéfique au plan économique, pourvu que cette façon de faire n'ait pas pour effet de mettre en péril l'économie régionale dans le secteur visé par l'achat regroupé;

CONSIDÉRANT que le Comité d'achats regroupés de la Montérégie et de l'Estrie (CARME) regroupe douze (12) commissions scolaires de la Montérégie et de l'Estrie et qu'il permet à la commission scolaire d'avoir accès à une structure et à des moyens lui permettant de s'approvisionner en biens et services de qualité, à des prix concurrentiels;

CONSIDÉRANT que le CARME permet à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries de réaliser des économies de temps reliées aux partages des tâches;

CONSIDÉRANT que la Loi sur les contrats des organismes publics (L. R. Q., C-65.1) oblige dorénavant les organismes

publics à signifier leur intérêt à faire partie d'une négociation en confiant un mandat au regroupement avant la réalisation de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que la période de collecte des mandats est réalisée au mois de janvier;

CONSIDÉRANT que par ces mandats, la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries autorise le CARME à négocier avec des fournisseurs pour la commission scolaire, et ce, conformément aux conditions qui apparaissent au guide de politique et de procédures d'acquisition de biens et de services du CARME;

CONSIDÉRANT que la Politique d'acquisition de biens et de services du CARME se fonde sur :

- La Loi sur l'instruction publique;
- La Loi sur les contrats des organismes publics et les règlements sur les contrats d'approvisionnements et sur les contrats de service;
- Les décrets et accords intergouvernementaux de libéralisation du commerce conclus par le gouvernement du Québec;
- La constitution du CARME;
- La Politique de gestion contractuelle du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- Les bulletins d'interprétation des marchés publics (BIMP) produits par le Secrétariat du Trésor.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josyane Desjardins, commissaire,

que le conseil des commissaires autorise la participation de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries au Comité d'achats regroupés de la Montérégie et de l'Estrie et autorise Madame Michelle Fournier, directrice générale, à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries l'adhésion aux dossiers

d'acquisition de biens et de services du Comité d'achats regroupés de la Montérégie et de l'Estrie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.- 03351-12-12

10.02 POURSUIVRE LE MANDAT INITIAL DU PROFESSIONNEL EXP POUR LE PROJET DE RÉFECTION DES MURS EXTÉRIEURS ET DRAINAGE À L'ÉCOLE MARGUERITE-BOURGEOIS

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que le comité exécutif de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries a retenu les services de la firme de génie-conseil **EXP** (anciennement **LBCD**) (C.E.-02869-12-07) pour la portion mécanique électrique et structure civile du projet de la réfection des murs extérieurs et drainage à l'école Marguerite-Bourgeois prévu au Plan triennal du maintien des actifs immobiliers (**PTMAI 2009-2012**);

CONSIDÉRANT que la firme de génie-conseil **EXP** a réalisé les relevés ainsi que les plans et devis pour le projet de drainage et des travaux connexes de l'école Marguerite-Bourgeois en 2011-2012;

CONSIDÉRANT que les travaux de drainage et travaux connexes ont été reportés à l'été 2013;

CONSIDÉRANT que les travaux de drainage et travaux connexes seront ajoutés aux travaux de réfection de l'enveloppe du bloc B qui seront réalisés à l'été 2013;

CONSIDÉRANT les recommandations du Service des ressources matérielles.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Tremblay, commissaire,

que les membres du comité exécutif acceptent de retenir les services professionnels de la firme de génie-conseil **EXP** pour le projet de réfection de l'enveloppe du bloc B de l'école Marguerite-Bourgeois.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat, s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DE L'ADAPTATION SCOLAIRE

13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE

14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

C.E.- 03352-12-12

15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 29,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gaudette, commissaire,
que la présente séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présidence de la séance

Secrétaire générale

1320 003

D:\Textes\Comité exécutif (Procès-verbaux et présences)\2012-2013\5. 11 décembre 2012 - 1320-003.doc